Social, santé, quelle politique pour mieux vivre à Saint-Egrève ?

Réunion publique du 17 mai 2019

Trois temps pour cette soirée

- La population de Saint-Egrève

  Quelques caractéristiques

- L'action sociale c'est quoi ?

  Qu'y a-t-il derrière cette notion générale?

- L'accès aux soins et la santé en général

Un préalable sous forme de Quizz

- Combien d'habitants à Saint-Egrève ?
  - A : 16 000
  - B : 18 000
  - C : 22 000
  - D : 25 000

- Saint-Egrève est la … ème ville de la Métro
  - A : 6 ème
  - B : 7 ème
  - C : 8 ème

- Y-a-t-il un centre social à Saint-Egrève?
  - A : oui
  - B : non

- Quel est le % d’habitants de plus de 60 ans ?
  - A : 16 %
  - B : 25 %
  - C : 31 %

- Quel est le % de jeunes de moins de 25 ans ?
  - A : 20%
  - B : 25 %
  - C : 30 %

- Quel est le revenu médian sur la commune ?
  - A : 24 000 €
  - B : 29 000 €
  - C : 26 000 €
  - D : 20 000 €

L’action sociale, c’est quoi ?

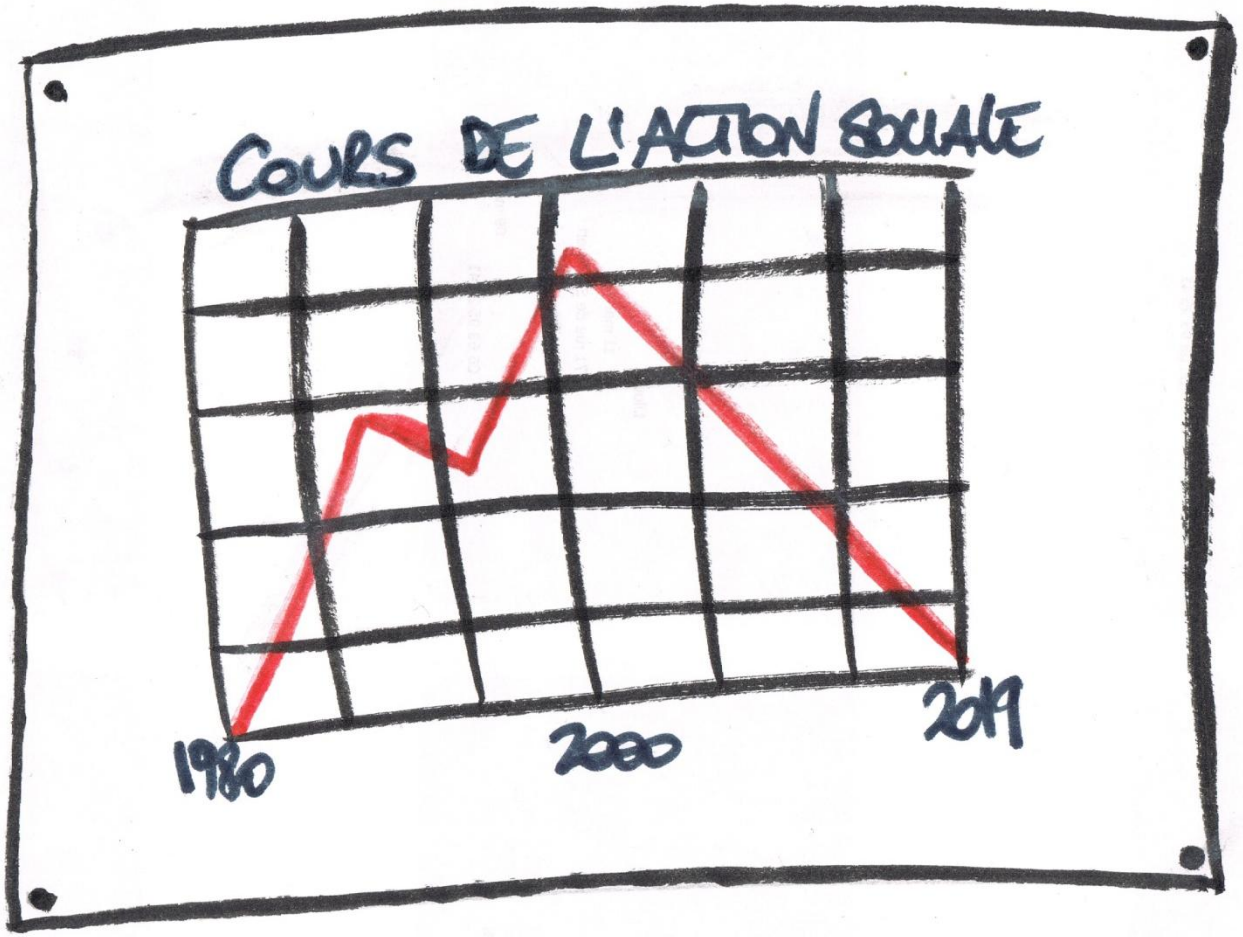

L'ACTION SOCIALE N'A PAS LA CÔTE...

PM.

L’action sociale est définie par

le Code de l’Action Sociale et des Familles
(redéfinie par le loi 2002.2 rénovant action sociale et médico-sociale)

L’action sociale est un ensemble de moyens
mis en œuvre au sein de la société
pour préserver sa cohésion
pour permettre une autonomie et une protection des personnes les plus en difficultés
grâce à des dispositifs législatifs ou réglementaires, des actions et des aides matérielles ou financières.

L’action sociale est mise en oeuvre par:

- l’Etat
- Les collectivités territoriales: Département , communes
- Les organismes de Sécurité Sociale: CAF, Caisse d’Assurance Primaire Maladie,
- CARSAT
- Les associations
- Les institutions sociales et médico-sociales

Qu’est-ce qu’un CCAS ?

- Un **Etablissement public à caractère administratif**
- Personnalité juridique de droit public
- Existence administrative et financière distincte de la commune
- Instance de décision : le Conseil d’administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale

Le Conseil d'administration d'un CCAS

- Structure **paritaire**, présidée de plein droit par le Maire

- 4 à 8 membres élus, désignés par le Conseil municipal

- 4 à 8 personnes qualifiées, nommées par le Maire et représentant

  - les associations familiales,

  - les associations de personnes handicapées,

  - les associations de retraités et de personnes âgées,

  - les associations œuvrant dans l'insertion et la lutte contre l'exclusion.

Le CA du CCAS de Saint-Egrève

- Président (de droit) : le Maire
- 4 élus de la majorité (dont la Vice présidente)
- 1 élu de l'opposition
- Un représentant :
  - de l'Association familiale
  - du Secours populaire
  - de Saint-Egrève Accueil
  - de Vivre Ensemble le Handicap Psychique (VELHP)
  - de l'Union départementale des associations familiales (UDAF)

Le rôle des CCAS

Action générale de prévention et de développement social dans les communes en liaison avec les institutions publiques et privées

-> c'est l'institution locale de l'action sociale

- Des missions obligatoires (l'aide légale)
  - Domiciliation des personnes sans résidence stable
  - Participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale
  - Analyse des besoins sociaux (ABS) de la population de la commune

- Des missions facultatives (aide extra-légale)
  - Prestations en nature ou en espèces
  - Gestion d'établissements sociaux ou médicaux sociaux
  - Actions en direction de publics spécifiques
  - Gestion de dispositifs ou services sur des thématiques spécifiques
  - …

Budget du CCAS de Saint-Egrève

- 14 agents hors Maison du Lac (2017)

- Budget :

  Prévisionnel 2018 : 1165 K€

  Prévisionnel 2019 : 1220 K€ (ne prend pas en compte le transfert de l' EHPAD)

- Subvention de la Ville

  Prévisionnel 2018 : 856 K€ = 53,74 € par habitant

  Prévisionnel 2019 : 883 K€ (hors subventions complémentaires à verser à l'ACCPA)

Le transfert de l'EHPAD au Privé

Transfert le 1er mai 2019

À l'association ACPPA (Accueil et Confort Pour Personnes Agées)

Contribution financière par la Ville

- compensation prix de journée : dégressivité de 134 K€ en 2019 (9 mois), 106 K€ en 2020, … jusqu'en 2023 pour 24 K€
- + subvention annuelle pour 7 ans = « au moins » 200 K€ de 2019 à 2023 et 3au moins » 170 K€ en 2024 et 2025

  donc « au moins » 334 K€ en 2019, 206 K€ en 2020 ….

Suivi : Comité de pilotage « au moins une fois par an » !

DESSIN RÉALISÉ EN DIRECT LORS DES RENCONTRES SANTÉ DE NICE 2019

Accès aux soins

- Médecin, dentiste :
  y a-t-il assez de professionnels?

- Sécurité sociale
  comment faire quand on n’est pas couvert?

- Coût (reste à charge)

- Comment faire quand il y a moins de médecins?
  Une autre organisation de la médecine de ville?

Santé au plan global

- Dépistage, information, éducation
  - PMI
  - Parcours éducatif de santé à l'école et au collège
  - Planning familial
  - Ateliers d'échanges sur la santé mentale
  - habitudes de santé : sport, alimentation, Information sur les addictions

- Accompagnement
  - à l'accès aux droits (santé , logement)
  - à la perte d'autonomie

- Santé environnementale
  - qualité de l'air, intérieur et extérieur,
  - Qualité de l'eau
  - Ondes électromagnétiques
  - Bruit
  - Adaptation au changement climatique

Que peut faire une commune?

Pas de solution toute faite: CONCERTATION

- Services de santé : dépistage, aide aux professionnels de santé, soutien aux Services d'aide à domicile
- Actions sur les environnements sociaux : lutte contre la précarité, ville amie des ainés, etc.
- Action sur les environnements physiques
- Action sur les habitudes de santé

Comment définir les contours d'une politique locale d'action sociale et de santé ?

- Un outil essentiel : l'Analyse des Besoins Sociaux
  - Obligatoire en début de mandat
  - Démarche d'observation en continu et de diagnostic partagé

- Engager une réflexion sur :
  - Ce qui relève du niveau local
  - Les publics cibles
  - Les actions déjà existantes, par quels partenaires ? Quels dispositifs sont à revisiter?
  - Les besoins non couverts

- Pour aller vers un projet social de territoire

Rendez-vous le 14 juin
pour notre prochaine réunion

sur le thème

« Enfance et Jeunesse »